



REPUBLIQUE DU BENIN



**AVIS DE RELANCE DE L'AMI N° 024/PI\_DG\_51708/MDGL/  
CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 26 octobre 2022**

**Objet du marché :** Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL (Relance).

**BON A LANCER**

**Référence SIGMAP:** PI\_DG\_51708

**Autorité contractante :** Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL)

**Source de financement :** Budget national

**Gestion :** 2022

**Imputation budgétaire :** 1000000 1 0139 6313

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE  
Cotonou, le 14/11/2022  
Pour Lancement de l'Avis

Novembre 2022



DELEGUE DE COM  
MARCHES

Sonagoua Luc



## Centre de Formation pour l'Administration locale

### AVIS D APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHÉ PUBLIC

N° 029/PI\_DG\_51708/MDGL/CeFAL/DG/PRMP /SP-PRMP du 21/11/2022

Objet : Relance de l'AAPCMP N° 024/PI\_DG\_51708/MDGL/CeFAL/DG/PRMP /SP-PRMP du 26 octobre 2022 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL.

BON A LANCER

1. Conformément à l'article 36 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et au point 9 du dossier de présélection, l'avis n° 024/PI\_DG\_51708/MDGL/CeFAL/DG/PRMP /SP-PRMP du 26 octobre 2022 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL est relancé en vue de compléter la liste restreinte des candidats pour un délai de dix (10) jours ouvrables à compter du lundi 21 octobre 2022
2. Les nouvelles candidatures doivent être déposées au plus tard le 02 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'avis n° 024/PI\_DG\_51708/MDGL/CeFAL/DG/PRMP /SP-PRMP du 26 octobre 2022 ci-joint
3. Les autres parties de l'avis restent sans modification y compris le lieu de dépôt, l'heure de dépôt et l'heure d'ouverture.

Abomey-Calavi, le 21-11-2022



**Sanni GBEDOUROROU**

Personne Responsable des Marchés Publics



REPUBLIQUE DU BENIN



NOTIFICATION AU MAITRE D'OUVRAGE

Cotonou, le 25/10/2022

Pour Lancement de l'Avis

## DOSSIER DE PRESELECTION POUR LA PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Objet du marché :** Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL

**Référence SIGMAP:** PI\_DG\_51708

**Autorité contractante :** Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL)

**Source de financement :** Budget national

**Gestion :** 2022

**Imputation budgétaire :** 1000000 1 0139 6313

**BON A LANCER**

MADCL  
Délégation de Contrôle des Marchés Publics  
**BON A LANCER**  
Date: 25/10/2022  
Nom: GBEDOU ROROU  
Prénoms: Sanni  
Signature:

Octobre 2022



**DELEGUE DE CONTROLE DES  
MARCHES PUBLICS**  
  
**Sonagnon Luc Davy GNANVI**

## Table des matières

### Table des matières

Table des matières .....	2
1. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHÉ PUBLIC .....	3
2. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION .....	8
3. MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE .....	13

**BON A LANCER**





## Centre de Formation pour l'Administration locale

### 1. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHÉ PUBLIC

Projet : Renforcement des capacités des élus, du personnel communal et des structures d'appui

Objet : Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL

Référence du marché : PI\_DG\_51708

**BON A LANCER**

AVIS N° 0224/PI\_DG\_51708/MDGL/CeFAL/DG/PRMP/SP-PRMP du 26/10/2022

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du CeFAL publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 janvier 2022 et dont la dernière mise à jour est intervenue le 20 octobre 2022.
2. Le CeFAL a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du budget national, afin de financer son Plan de Travail Annuel (PTA), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études pour l'élaboration des nouveaux curricula de la formation diplômante pour les cycles A, B et C du CeFAL.
3. Les prestations consistent en la collecte de données auprès des acteurs de la décentralisation proposés par le CeFAL, suivie de la rédaction des rapports et enfin la validation du rapport devant le Conseil pédagogique élargi à des personnes-ressources.
4. Le délai de réalisation de la mission est de cent vingt hommes/jours (120 H/J) au maximum.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages environ. Les candidats peuvent s'associer

**BON A LANCER**

pour renforcer leurs compétences respectives et le cas échéant, ils doivent présenter un accord de groupement ou une promesse d'accord de groupement.


6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ;
9. Aux date et heure limitées de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>1</sup>	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Réalisation d'études : 03 points Activité de formation : 07 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le cadre d'une mission d'appui/étude organisationnelle, ou d'une formation au profit d'une	15	05 points par expérience	Copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des

<sup>1</sup> Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.



<p>organisation au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018, 2017) et de l'année en cours : au moins trois attestations</p>			<p>contrats correspondants (copies simples)</p>
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le cadre d'une mission d'appui ou une étude ou une formation dans le domaine de la décentralisation au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018, 2017) et de l'année en cours : au moins deux attestations</p>	30	15 points par expérience spécifique	<p>Copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p>
<p>5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	15	<p>Note de présentation : 04 points Pertinence et de l'organigramme avec la mission : 05 points Présence de l'organigramme fonctionnel avec des noms : 03 points Présence de l'organigramme hiérarchique avec des noms : 03 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet et organigramme de la structure</p>
<p>6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'équipe (Expert en formation de niveau BAC+5 au moins, spécialiste en ingénierie de formation, méthodologue et/ou développement des compétences et être spécialiste de l'une au moins des cinq (05) filières de la formation diplômante du CeFAL) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en maîtrise d'ouvrage communale ou équivalent (BAC +5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en Administration Générale et Territoriale (BAC+5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en planification du développement local (BAC +5) : 05 points</li> </ul>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

	<p>- Spécialiste en gestion financière (BAC +5) : 05 points</p> <p>- Spécialiste en aménagement du territoire (BAC +5) : 05 points</p> <p>NB : les points prévus pour la spécialité (05 pts) qu'aurait présenté le Chef d'Equipe dans l'une des cinq filières de la formation diplômante sont cumulables avec les points réservés pour le profil du chef d'équipe (05 pts), soit au total 10 points</p>	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-quinze (75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques fournies dans le dossier sera privilégié.**

**Voir les termes de référence ci-joints pour plus d'information.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secréariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics du CeFAL sis au quartier Zoca à Abomey-Calavi, 3ème rue à droite venant des pavées-sud de la CEB, 2ème bâtiment, rez-de-chaussée, couloir entrée ouest, 1ère porte à droite, 01 BP : 4966 Cotonou Tél. (+229) 21 32 11 64, E-mail : [sgbedourou@gouv.bj](mailto:sgbedourou@gouv.bj).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secréariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics du CeFAL sis au quartier Zoca à Abomey-Calavi, 3ème rue à droite venant des pavées-sud de la CEB, 2ème bâtiment, rez-de-chaussée, couloir entrée ouest, 1ère porte à droite, 01 BP : 4966 Cotonou Tél. (+229) 21 32 11 64, E-mail : [sgbedourou@gouv.bj](mailto:sgbedourou@gouv.bj) au plus tard le **07/11/2022** à 10 heures 00 minute (Heure GMT+1). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les



modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de réunion du CeFAL à Abomey-Calavi située au premier étage du 1er bâtiment à droite après les escaliers le même jour à 10 heures 30 minutes (heure GMT+1).

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou réceptionné.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats de la manifestation d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

**SONALANCERI**



## 2. CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION

Tableau 1. Identification de la procédure

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet (si requis)	
Référence SIGMAP du marché	
Numéro (d'identification) de l'avis	<b>POM A LANCER</b>
Description des prestations	
Coût estimatif	
Source de financement	
Contrôle a priori	Oui _____ Non _____
Organe de contrôle compétent	DNCMP ou DDCMP ou CCMP

**Tableau 2. Processus de présélection**

Plan de passation des marchés publics (PPMP)	_____
a) date de publication initiale	_____
b) dernière mise à jour	_____
Avis à manifestation d'intérêt	_____
(a) Quotidien de service public, Journal des marchés publics, Portail web des marchés publics	_____
(b) Date de publication	_____
(c) Voie d'affichage	Oui _____ Non _____
(d) Publication par l'UEMOA (le cas échéant)	_____
(e) Date de publication (le cas échéant)	_____
(f) Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)	_____
(g) Date de publication	Oui _____ [insérer le nom] Non _____
Date limite de présentation des candidatures	_____
Nombre de candidatures soumises	_____

**BON A LANCER**



**Tableau 3 : Evaluation des candidatures (application des critères)<sup>1</sup>**

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Réalisation d'études : 03 points Activité de formation : 07 points	Information fournie par le candidat	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le cadre d'une mission d'appui/étude organisationnelle, ou d'une formation au profit d'une organisation au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018, 2017) et de l'année en cours : au moins trois attestations	15	05 points par expérience	Information fournie par le candidat	<b>BON A LANCER</b>
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le cadre d'une mission d'appui ou une étude ou une formation dans le domaine de la décentralisation au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2020, 2019, 2018, 2017) et de l'année en cours : au moins deux attestations	30	15 points par expérience spécifique	Information fournie par le candidat	
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	15	Note de présentation : 04 points Pertinence et de l'organigramme avec la mission : 05 points Présence de l'organigramme fonctionnel avec des noms : 03 points Présence de l'organigramme hiérarchique avec des noms : 03 points	Information fournie par le candidat	

<sup>1</sup> Un tableau 4 devra être préparé pour chaque candidat.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'équipe (Expert en formation de niveau BAC+5 au moins, spécialiste en ingénierie de formation, méthodologie et/ou développement des compétences et être spécialiste de l'une au moins des cinq (05) filières de la formation diplômante du CeFAL) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en maîtrise d'ouvrage communale ou équivalent (BAC +5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en Administration Générale et Territoriale (BAC+5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en planification du développement local (BAC +5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en gestion financière (BAC +5) : 05 points</li> <li>- Spécialiste en aménagement du territoire (BAC +5) : 05 points</li> </ul> <p>NB : les points prévus pour la spécialité (05 pts) qu'aurait présenté le Chef d'Equipe dans l'une des cinq filières de la formation diplômante sont cumulables avec les points réservés pour le profil du chef d'équipe (05 pts), soit au total 10 points</p>	Information fournie par le candidat
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	30		
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

NON A LANCER

Tableau 4. Classement des candidats

1. Candidats présélectionnés	
1) _____	
2) _____	
3) _____	
4) _____	
5) _____	
etc.	
2. Candidats non présélectionnés	
6) _____	
7) _____	
8) _____	
etc.	

**BON A LANCER**



### 3. MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur la Personne Responsable des Marchés

Publics du CeFAL

Monsieur la PRMP,

**BON A LANCER**

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

## Centre de Formation pour l'Administration locale

### ÉLABORATION DES NOUVEAUX CURRICULA DE LA FORMATION DIPLOMANTE

#### Termes de référence

**BON A LANCER**

#### i. Contexte et justification

Établissement public à caractère scientifique, le Centre de Formation pour l'Administration locale est, conformément aux dispositions de l'article 5 alinéa 2 de ses statuts approuvés par décret N°2021-576 du 03 novembre 2021, chargé :

- i) d'assurer la formation professionnelle initiale, diplômante et continue des agents des Collectivités territoriales décentralisées ;
- ii) de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de formation des agents de la Fonction publique territoriale ;
- iii) de coordonner toutes les actions de formation continue initiées et exécutées au profit des Agents territoriaux par les autres organismes de formation et en assurer le contrôle de qualité ; et
- iv) d'organiser des programmes spéciaux à savoir des séminaires d'information et de formation et qui sont mis en œuvre selon les besoins des élus locaux, des Agents des Services Déconcentrés de l'Etat, de la Société Civile et des entreprises privées sur toutes les thématiques touchant la gestion des Communes.

La formation professionnelle diplômante du CeFAL, démarrée depuis 2014, est organisée autour de quatre (04) filières sur les cinq (5) prévues par les textes, à savoir :

- Administration Générale et Territoriale ;
- Planification et Gestion du Développement Local ;
- Finances et Fiscalité Locales ;
- Gestion et Maîtrise d'Ouvrage Communale ; et



La cinquième filière : «Aménagement du Territoire et Gestion de l'Environnement » n'a pas été jusque-là opérationnelle.

La formation diplômante est à sa quatrième promotion, pour ce qui concerne le Cycle B, et à la deuxième promotion pour le Cycle C.

Après plusieurs années de déroulement des différents modules élaborés sur la base des curricula existants, il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'élaboration de nouveaux curricula pour tenir compte des contingences nouvelles.

La première raison qui milite en faveur de l'élaboration de nouveaux curricula pour la formation diplômante du CEFAL est l'adoption des statuts du Centre et la prise des textes subséquents. Aux termes des dispositions de l'article 5 alinéa 2 des statuts, la formation diplômante, précédemment limitée aux agents des catégories B et C, est étendue à tous les agents des collectivités territoriales décentralisées. Mieux, l'article 12 de l'arrêté interministériel n° 010/MOGL/WTFP/MESTFP/MESRS/DC/SGM/DG-CeFAL/SA/011SGG22 du 29 juin 2022 dispose que « la formation diplômante dure :

- un (01) an pour les agents de la catégorie A, échelle 2 ;
- deux (02) ans pour les agents de la catégorie A, échelle 3 ;
- un (01) an pour les agents des catégories B et C, échelle 1 ;
- trois (03) ans pour les agents des catégories B et C, échelle 3 ».

Il s'ensuit, aux termes des dispositions sus-citées que la cible et la durée de la formation diplômante du CEFAL se sont élargies.

Le deuxième motif d'élaboration de nouveaux curricula de formation est la nécessité de se mettre au niveau des enjeux de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation engagée par le gouvernement béninois au début de l'année 2022. Un des enjeux majeurs du Centre reste la nécessité de proposer une offre de services pertinente, convaincante et dédiée à l'amélioration de la performance de l'administration locale. Il importe par ailleurs que l'offre de services du Centre soit revue pour être en adéquation avec la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale qui matérialise l'opérationnalisation de la réforme structurelle du secteur de la Décentralisation en cours.

**BON A LANCER**



Les changements intervenus dans le dispositif institutionnel des Communes, avec l'avènement de nouveaux organes dotés de pouvoirs et de compétences non négligeables, remettent partiellement en cause le contenu des curricula actuels du CEFAL.

Les présents termes de référence sont donc élaborés pour recruter un cabinet de consultants qui sera commis à l'élaboration des nouveaux curricula de la formation professionnelle diplômante du Centre de Formation pour l'Administration locale.

**BON A LANCER**

## 2- Objectifs de la mission

### ❖ Objectif général

L'objectif général est de concevoir les curricula des différentes filières de la formation professionnelle diplômante du CEFAL.

### ❖ Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit d'élaborer pour les Cycle A, B et C :

- le curriculum de la filière Planification et gestion du développement local ;
- le curriculum de la filière Finances et fiscalité locales ;
- le curriculum de la filière Gestion des services techniques/maîtrise d'ouvrage ;
- Le curriculum de la filière Aménagement du territoire et gestion de l'environnement ;
- Le curriculum de la filière Administration générale et territoriale.

## 3- Résultats attendus

Il est attendu du cabinet, la production d'un document comprenant :

- l'architecture des formations par filière ;
- l'organisation des enseignements par filière et entre les filières ;
- Les masses horaires affectées aux différents modules ainsi que les méthodes pédagogiques afférentes.

Pour chaque curricula, le cabinet devra préciser :

- ✓ l'intitulé de la formation ;
- ✓ les objectifs de la formation (général et spécifique/pédagogique) ;
- ✓ le profil d'entrée ;
- ✓ le profil de sortie ;
- ✓ les débouchés ;
- ✓ les modalités d'admission (pièces à fournir) ;
- ✓ les Ressources Humaines ;
- ✓ la logistique et les équipements pédagogiques ;
- ✓ la table des spécifications organisées par semestres ou par regroupements ;
- ✓ les unités d'enseignement des connaissances fondamentales ;
- ✓ les unités d'enseignement de spécialité ;
- ✓ les unités d'enseignement de méthodologie ;
- ✓ les unités d'enseignement de culture générale ;
- ✓ les unités d'enseignement libres (optionnelles)

**DONALANCER**

NB : Chaque les unités d'enseignement sera déclinée en cours dirigés, en travaux théoriques, en travaux pratiques et en travaux dirigés avec leurs différentes modalités d'évaluation.

Le cabinet devra produire une version provisoire de l'étude sur support papier en trois (03) exemplaires. Après insertion des différentes remarques et observations formulées sur la version provisoire, une version finale des documents sur support papier en trois (03) exemplaires et une version finale sur CD-ROM seront produites.



**BON A LANCER**

#### 4- Période, durée et lieu

La mission est prévue pour une durée de trente (30) jours répartis en Homme/jour ainsi qu'il suit :

Expert	Elaboration des curricula	Restitution et finalisation	H/J
Expert en formation, Chef de mission, Expert Filière	24 H/J	04 H/J	28
Expert Filière	21 H/J	02 H/J	23
Expert Filière	21 H/J	02 H/J	23
Expert Filière	21 H/J	02 H/J	23
Expert Filière	21 H/J	02 H/J	23
Total	108 H/J	12 H/J	
Total général		120	

NB : Chaque membre de l'équipe doit être spécialiste de l'une des cinq filières de la formation diplômante au CefAL.

#### 5- Approche méthodologique

Pour mener à bien cette activité, une équipe pluridisciplinaire de consultants sera recruté dont un chef d'équipe et quatre (04) consultants associés.

La démarche méthodologique consistera en une mission de collecte de données auprès des acteurs de la décentralisation proposés par le CefAL, suivie de la rédaction des rapports et enfin sa validation devant le Conseil pédagogique élargi à des personnes-ressources.

Il sera versé aux consultants les curricula actuels des Cycles B et C, les rapports des travaux issus du processus de toilettage des modules et le canevas du RESAO.

5 1-A 4R 10/11/15



**BON A LANCER**

**6- PROFILS DES CONSULTANTS**

Le Chef de l'équipe de consultants devra répondre au profil ci-après :

- Être un Expert de la formation de niveau BAC+5 au moins, spécialiste en ingénierie de la formation, méthodologue et/ou développement des compétences et être spécialisé dans l'une au moins des cinq filières de la formation diplômante du C'Etat;
- Avoir des expériences avérées en matière de rédaction des curricula dans les Centres et Institutions de Formation ;
- Disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine du développement organisationnel;
- Disposer d'une grande capacité d'analyse et de rédaction ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

**Profils spécifiques requis des autres membres du cabinet d'études :**

Les quatre (04) autres membres de l'équipe du Cabinet sélectionné, seront constitués par :

- un spécialiste en maîtrise d'ouvrage communale ;
- un spécialiste en Administration générale et territoriale ;
- un spécialiste en planification du développement local ;
- un spécialiste en gestion financière ;
- un spécialiste d'aménagement du territoire.

Ces membres doivent par ailleurs :

- justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) années en matière de formation d'adultes ;
- disposer d'expériences dans le travail en équipe, la coordination d'un groupe de travail ;
- disposer d'excellentes capacités de rédaction de documents ;
- avoir une très bonne connaissance des textes de lois sur la décentralisation.

**BON A LANCER**

#### 7- Tâches du cabinet

Les tâches de l'équipe de consultants consisteront à :

- faire l'état des lieux des emplois communaux ;
- sur la base de la démarche d'élaboration des curricula selon le format RESAO, la mission aura à concevoir l'architecture des formations par filière pour les apprenants des Cycles A, B et C . Autrement dit, les livrables attendus vont ressortir, pour chaque filière, les unités de formation et les modules qui en découlent ainsi que les relations de fonctionnalité pour conduire à l'évaluation des apprentissages ;
- concevoir les agencements séquentiels des modules par filière et entre les filières ;
- définir les masses horaires à affecter aux modules avec leur répartition selon les méthodes pédagogiques.

Dans la conduite de la mission, le consultant travaillera avec les cadres du CEFAL afin de leur permettre, par la pratique, de se familiariser avec les techniques d'élaboration des curricula.

Handwritten notes and signatures in the right margin, including a signature and the number 7.